



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E185576

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/07/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ALENCON 2020B00276

Siret : 884 692 633 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3721174

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 161010845 F 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 161010845 F 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : MENUISERIE BUSNOT

LES BROUSSES  
CHEMIN DE LA RACINIÈRE  
61800 CHANU

Téléphone : 06 13 26 64 73

Portable : 06 13 26 64 73

Site Internet :

E-mail : menuiserie.busnot@orange.fr

Responsabilité légale :

BUSNOT GUILLAUME GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	14/10/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Plâtrier / Plaquiste)	25/11/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	11/02/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN  
ZONE OBJECT'IFS SUD  
151, RUE PAUL BOUCHEROT  
B.P. 4  
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.